



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONSTRUCTION DU PARLEMENT VAUDOIS

Le projet de nouveau Parlement est plébiscité par la Commission du Grand Conseil en charge de son examen

La Commission thématique de la modernisation du Parlement (Comopar) a examiné les modifications apportées par le Conseil d'Etat au projet de reconstruction de l'édifice. Elle salue l'évolution intervenue. La fonctionnalité du bâtiment demeure et son intégration au site est significativement améliorée. La commission recommande à l'unanimité d'adopter le projet par le biais d'un nouveau décret, abrogeant celui du 12 juin 2012, ce qui annulera le scrutin prévu le 3 mars 2013.

Concernant l'édifice, la commission soutient le recours à la tuile comme matériau de couverture. Ce changement, quand bien même il provoque l'abandon du captage solaire passif, répond à une revendication forte du référendum lancé contre l'ancien projet et correspond au vœu émis par les référendaires. Les solutions techniques trouvées pour diminuer le volume de la toiture ont également été approuvées. Les coûts de reconstruction du nouveau Parlement s'établissent à 17'068'000 millions.

Concernant la procédure à suivre, la commission recommande à l'unanimité l'abrogation de l'ancien décret du 12 juin 2012 et son remplacement par un nouveau décret, tenant compte de l'évolution du projet. Cette procédure est plus claire sous l'angle institutionnel et préférable au maintien d'un vote sur un projet qui a désormais évolué et dont le coût n'est plus le même. Les changements apportés sont importants et justifient juridiquement le vote d'un nouveau décret, qui débouchera par la suite sur une nouvelle mise à l'enquête du projet par la Municipalité de Lausanne. La commission rappelle aussi que cette position était déjà celle de la majorité des groupes politiques du Grand Conseil, consultés en septembre sur l'avenir de cet objet.

Par ailleurs, le Comité référendaire soutient aussi cette variante, comme il l'a fait savoir dans son communiqué du 14 novembre 2012. La commission relève ainsi avec satisfaction que le Conseil d'Etat et le bureau d'architectes ont su être à l'écoute du Comité référendaire, lequel sera associé à l'avenir dans la commission de suivi des

travaux du nouveau Parlement.

Heureuse de constater que ces nouvelles collaborations portent leur fruit, la commission émet le vœu que la reconstruction du Parlement vaudois puisse bientôt entrer dans une phase concrète.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2012

Claudine Wyssa, présidente de la commission, 079 425 17 78 Jean-Robert Yersin, vice-président de la commission, 079 289 83 55